

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 30 avril 2024, à 19 h, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : René Roy (01)
Jacques Dussault (02)
Sylvie Charette (03)
Laurent Marcotte (04)
Sylvie Gauthier (05)
Martine Roy (06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

067-04-2024

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)

ATTENDU QUE selon l'Article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

ATTENDU QUE selon l'article 157 du Code municipal, advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal;

Il est proposé par : Mme Sylvie Charette
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier
Et résolu à l'unanimité;

DE renoncer aux formalités de l'Article 156 du Code municipal.

068-04-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Martine Roy et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **OCTROI DU CONTRAT DE CONCASSAGE 2024**
4. **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICE PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PAVL-DOUBLE VOCATION**
6. **OFFRES DE SERVICES POUR LE BALAYAGE DES PONTS ET DES INTERSECTIONS**
7. **APPUI DEMANDE CPTAQ # 445 201**
8. **ENTENTE DE SERVICE – SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE**
9. **CHANGEMENT DE DATE SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**
10. **PÉRIODE DE QUESTION**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

069-04-2024

OCTROI DU CONTRAT DE CONCASSAGE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les 4 suivantes :

Entreprises	\$/tonne (avant taxes)	Total (avant taxes)
Duroking	6,45	96 750 \$
Excavation Val-d'Or	5,55	83 250 \$
Hardy Concassage	6,20	93 000 \$
Société d'entreprises Pajula	6,55	98 250 \$

ATTENDU QUE les soumissions sont conformes;

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;

Secondé par : M. René Roy;

Et résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER le contrat de concassage 2024 au plus bas soumissionnaire qui est la compagnie Excavation Val-d'Or au coût de 5,55 \$/tonne pour produire 15 000 tonnes de concassé pour la Municipalité – Forêt au banc de gravier de Berry.

070-04-2024

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICE PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berry, par la résolution #031-02-2024, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables;

Il est proposé par : Mme Martine Roy;

Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats inc. pour le contrat de service professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme;

QUE la Municipalité de Berry accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

071-04-2024

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PAVL DOUBLE VOCATION

ATTENDU QU'il y a lieu de signer cette présente convention d'aide afin de déterminer les obligations des parties dans ce contexte;

ATTENDU QUE cette aide financière est de 23 800 \$, une convention d'aide financière déterminant les modalités de versements et définissant les obligations de chacune des parties doit être signée;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Berry a pris connaissance de cette convention d'aide;

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le maire Jules Grondin et la directrice générale Marie-Ève Strzelec à signer la convention d'aide financière volet double vocation du PAVL.

072-04-2024

OFFRES DE SERVICES POUR LE BALAYAGE DES PONTS ET DES INTERSECTIONS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de service pour le balayage des ponts et intersection soit;

Excavation Sénéchal : 2 137,50 \$
Scellant Abitibi : 1 130,00 \$

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER l'offre de service pour le balayage des ponts et des intersections de Scellant Abitibi au coût de 1 130,00 \$.

073-04-2024

APPUI DEMANDE CPTAQ #445201

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture par le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable pour la reconstruction du pont P-00021;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure sera similaire à l'ancienne, soit un pont acier-bois sur culées de béton sans remblai léger;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction demande un empiètement en terre agricole sur le lot d'un citoyen, à savoir le lot 3 615 696;

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : Mme Sylvie Charette;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry appuie la demande d'utilisation d'un lot à d'autres fins que l'agriculture qui respecte les normes et exigences de la municipalité si cette dernière respecte les normes et les exigences de la CPTAQ.

074-04-2024

ENTENTE DE SERVICE – SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : Mme Sylvie Charette;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry autorise le maire, Jules Grondin et la directrice Marie-Ève Strzelec à signer l'entente de service pour le mandat de gestion de l'entente de délégation avec Sylviculture La Vérendrye.

075-04-2024

CHANGEMENT DE DATE SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

ATTENDU QUE le conseil a établi le calendrier des séances du conseil tel que prescrit à l'alinéa 2 de l'article 148 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'alinéa 3 de l'article 148 du Code municipal du Québec permet de modifier le jour et l'heure prévus au calendrier;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le jour de la séance de mai;

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;

Secondé par : Mme Martine Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la séance ordinaire de mai prévue le mardi 7 mai soit déplacée au mercredi 8 mai à 19 h 30.

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 0

076-04-2024

SUR PROPOSITION du conseiller M. Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 11.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice
générale, greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.